



COMMISSION DE RÉGIE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
Procès- verbal de la réunion qui a eu lieu par Zoom
le 17 février 2022 à 9 h

DÉCISIONS

1. **Rapport du commissaire chargé de recommander les modifications à apporter au Règlement sur les allocations des députés concernant les services de sécurité des députés de l'Assemblée législative du Manitoba**

Le commissaire chargé de recommander les modifications à apporter au Règlement sur les allocations des députés a fait rapport à la Commission et a recommandé des modifications en vue d'augmenter le financement afin de fournir des services de sécurité supplémentaires aux députés de l'Assemblée législative du Manitoba. Afin de protéger les renseignements personnels des députés, les postes de dépenses détaillés individuels ne seront pas rendus publics.

La Commission a approuvé les modifications recommandées.